ASSOCIATION LA RENAISSSANCE

****

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

ASSOCIATION LA RENAISSANCE

Siège social : Rue de l'Hôtellerie

14 120 MONDEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2017

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : PERICENTRE III - 26, avenue de Thiès, 14 076 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA RENAISSANCE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2017.

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de moral et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral du Bureau Directeur et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 18 décembre 2017

SOFICOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Franck DANET
Le Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/08/2017			31/08/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	46 286		46 286	
	Avances et acomptes	22 200		22 200	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	68 487		68 487	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				500
	Autres créances	102 872		102 872	100 604
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	410 680		410 680	456 051
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	15 560		15 560	13 390
	TOTAL (II)	529 111		529 111	570 545
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	597 598		597 598	570 545

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/08/2017	31/08/2016
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	86 436	89 194
	Résultat de l'exercice	709	(2 758)
	Total des fonds propres	87 145	86 436
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	25 650	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	25 650	
	Total des fonds associatifs	112 795	86 436
Provisions	Provisions pour risques	15 364	14 399
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	15 364	14 399
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 911	23 979
	Dettes fiscales et sociales	33 022	39 721
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 006	2 009
	Produits constatés d'avance	413 500	404 000
	Total des dettes	469 439	469 710
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	597 598	570 545
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	709,25	(2 758,41)
	(1) Dont à moins d'un an	469 439	469 710
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

		31/08/2017	31/08/2016
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	4 030	3 246
	Prestations de services	63 485	63 280
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	450 331	452 524
	Dons		
	Cotisations	1 290	1 100
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	42	38
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	519 178	520 189
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	4 686	4 446
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	258 734	256 540
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 782	9 227
	Rémunération du personnel	176 546	179 404
	Charges sociales	60 456	61 703
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions	965	3 116
	Autres charges	12 911	10 004
	Total des charges d'exploitation	519 081	524 440
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	97	(4 251)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	612	2 182
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	612	2 182
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	709	(2 069)
	Produits exceptionnels	8 772	8 746
	Charges exceptionnelles	8 772	9 435
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(689)
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	528 562	531 116
	TOTAL DES CHARGES	527 853	533 875
	EXCEDENT ou DEFICIT	709	(2 758)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	12 519	13 088
	Bénévolat	12 519	13 088
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	12 519	13 088
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	12 519	13 088

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions particulières du règlement 99-01 adopté le 16/02/1999.

Le bilan de l'exercice présente un total de **597 598** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **528 562** euros et un total **charges** de **527 853** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **709** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2016** et finit le **31/08/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Dérogation au plan comptable n°99-01

Les subventions d'investissement sur biens renouvelables ont été constatées au compte : "131000 Subvention d'investissement" et figurent en tant que telles au passif du bilan. Elles seront reprises au résultat au même rythme que les amortissements.

Mécénat et parrainage

Trois conventions de mécénat ont été signées au cours de l'exercice et portent sur des dons en nature.
Les comptes clos font état des dons obtenus dans le cadre de ces conventions et des contreparties accordées par la Renaissance. Les flux ont été constatés, comme l'an passé, au résultat exceptionnel de l'exercice.
Cette option a été confirmée afin de mettre en évidence les besoins et ressources de l'association, en dehors de la subvention de la Ville de Mondeville et autres collectivités, le cas échéant, et des participations financières d'autres organismes.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les frais accessoires, et autres droits et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont

Règles et Méthodes Comptables

incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

La base amortissable d'une immobilisation correspond à sa valeur d'inscription à l'actif diminuée de sa valeur résiduelle probable en fin d'utilisation. Faute de valeur mesurable en fin d'utilisation, aucune valeur résiduelle n'a été déterminée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Engagement de retraite

L'association a comptabilisé la provision indemnité de fin de carrière pour la première fois sur l'exercice clos le 31 août 2013.
Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision dont le montant s'élève à 15 364 euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.45 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Turn over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 766 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.
Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation.
Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement et de constitution du fonds de roulement.

Contributions volontaires

L'association exerce son activité dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Mondeville par laquelle cette dernière confie à l'association la gestion de la salle "La Renaissance" et de ses équipements (article 1).

Dans ce cadre, l'association bénéficie de la mise à disposition de la salle de spectacle et ses annexes, ainsi que de

Règles et Méthodes Comptables

l'ensemble du matériel technique qui restent la propriété de la Ville de Mondeville.
D'autre part, l'association a recours à un certain nombre de personnels bénévoles pour les soirs de spectacle : ces personnes s'occupent notamment de la préparation de la salle, des "courses", de l'accueil du public, ...
Sur l'ensemble des spectacles donnés au cours de l'exercice, le nombre d'heures réalisées par les bénévoles est estimé à 911 heures (contre 961 heures l'an dernier).
Sur la base du coût horaire moyen de 13,74 € (base SMIC horaire au 01/01/2017), le montant des contributions en nature dont a pu bénéficier l'association peut être évalué à 12 519 €.
Ce montant a été intégré dans les comptes clos au 31/08/17 (de la même façon que lors des clôtures précédentes).

Informations sur les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et aucun avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salarié sur l'exercice.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours			46 286			46 286
	Avances et acomptes			22 200			22 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			68 487			68 487
FINANCI.	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL			68 487			68 487

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	14 399	965		15 364
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 399	965		15 364
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	14 399	965		15 364
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		965		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/08/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	11 020	11 020	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 564	10 564	
	Impôts sur les bénéfices	14 058	14 058	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	28 330	28 330	
	Divers			
	Groupe et associés	38 900	38 900	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	15 560	15 560	
	TOTAL DES CREANCES	118 432	118 432	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/08/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 911	20 911		
	Personnel et comptes rattachés	11 338	11 338		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 438	20 438		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	929	929		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	317	317		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 006	2 006		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	413 500	413 500		
	TOTAL DES DETTES	469 439	469 439		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/08/2017
Total des Produits à recevoir		79 225
Autres créances		79 225
Autres créances	11 020	
	25 650	
	2 680	
	38 900	
	975	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

	31/08/2017	31/08/2016	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	79 225	87 785	(8 560)	-9,75
TOTAL	79 225	87 785	(8 560)	-9,75

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/08/2017
Total des Charges à payer		21 623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 672	
Dettes fiscales et sociales		15 951
Dettes fiscales et sociales	11 338	
	4 296	
	317	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

	31/08/2017	31/08/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 672	6 805	(1 133)	-16,66
Dettes fiscales et sociales	15 951	16 737	(786)	-4,69
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	21 623	23 542	(1 919)	-8,15

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/08/2017	31/08/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	15 560	13 390	2 169	16,20
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	15 560	13 390	2 169	16,20

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/08/2017	31/08/2016	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	413 500	404 000	9 500	2,35
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	413 500	404 000	9 500	2,35

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	89 194		2 758	86 436
Résultat de l'exercice	(2 758)	709	(2 758)	709
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		25 650		25 650
Provisions réglementées				
TOTAL	86 436	26 359		112 795

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/08/2017
Total des produits exceptionnels		8 772
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 772
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 772	
Total des charges exceptionnelles		8 772
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		8 772
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	8 772	
Résultat exceptionnel		

LA RENAISSANCE

Siège social : Rue de l'Hôtellerie
14 120 MONDEVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 août 2017

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1°) Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Caen, le 18 décembre 2017

SOFICOM AUDIT SAS
Le commissaire aux comptes

Franck DANET
Le commissaire aux comptes